

Grenoble, le 17/07/2023

Budget 2024 – Cadrage aux laboratoires et plates-formes relevant du CRB Recherche

Chère collègue, cher collègue,

Dans le cadre du processus d'élaboration du budget 2024 de Grenoble INP-UGA, je vous prie de trouver ci-joint la lettre de cadrage, dans laquelle Yves Maréchal, Vice-président du Conseil d'administration, en charge des finances, explique le contexte, les mécanismes, et les objectifs fixés à chaque composante de Grenoble INP-UGA.

L'objectif fixé à votre entité pour le budget 2024 a été décliné selon les modalités exposées ci-dessous.

1. Principes généraux et orientations pour les trois prochaines années

Grenoble INP-UGA, établissement composante de l'Université Grenoble Alpes, a accueilli en son sein Polytech Grenoble et Grenoble IAE depuis le début de l'année 2020. Son périmètre recherche est désormais stabilisé, avec l'intégration des structures suivantes : SyMMES (Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé), Pheliqs (Photonique Electronique et Ingénierie Quantiques), Isterre (Institut des Sciences de la Terre), CERAG (Centre de Recherche en Economie de Grenoble), LTM (Laboratoire des Technologies de la Microélectronique), et SPINTEC (Spintronique et Technologie des Composants). Cette intégration est désormais définitive, avec le transfert de l'UGA vers Grenoble INP-UGA des personnels Polytech Grenoble et Grenoble IAE qui en ont exprimé la volonté.

Depuis l'exercice 2022, l'UGA et Grenoble INP-UGA ont harmonisé les principes selon lesquels les deux établissements apportent un soutien financier aux structures de recherche.

Par ailleurs Grenoble INP-UGA continue de contribuer aux appels à projets de l'UGA :

- Campagne commune de chercheurs invités Grenoble INP-UGA et UGA,
- Colloques,
- IRGA pour les volets projets exploratoires
- Appel à projets Equipements scientifiques, coordonné avec l'UGA depuis 2022.

Par ailleurs, Grenoble INP-UGA fait application des règles édictées dans la convention UGA-CNRS signée le 24 juin 2022 pour la période 2021-2026. En particulier, cette convention fixe de nouveaux taux de prélèvement sur les projets de recherche : 9% à l'hébergeur, 7% au gestionnaire et 4% au laboratoire.

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Pour l'année 2024, les soutiens apportés par Grenoble INP-UGA aux structures de recherche dont l'établissement est tutelle associée se déclineront de la manière suivante.

Une enveloppe totale de 1,895M€ mobilisée par l'établissement au bénéfice des composantes de recherche, décomposée comme suit :

- Conformément à la ligne adoptée par l'établissement depuis 2022, une prise en charge à la source par l'établissement des frais d'infrastructure liés aux composantes de recherche à hauteur de 1,282M€. Cette mesure, qui libère ainsi les laboratoires de toute prise en charge de leurs frais d'infrastructure, manifeste avec force le soutien que Grenoble INP-UGA souhaite garantir à ses laboratoires.
- Un soutien direct de 612K€ réparti entre les structures de recherche et redistribuée en droits à dépenser. Ce montant provient d'une part d'une enveloppe de 328k€ attribuée par l'établissement sur ses ressources propres, et d'autre part, d'une enveloppe supplémentaire de 284k€ résultant de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR).
- Le maintien de la contribution de Grenoble INP-UGA dans les appels à projets communs avec l'UGA : « chercheurs invités » 75K€, « Colloques » 14K€, appel à projets « Equipements scientifiques », qui bénéficiera en 2024, pour la part Grenoble INP-UGA, d'un budget d'investissement de 1,095 M€.
- Une enveloppe supplémentaire de 10k€ pour chaque nouveau Maître de conférences recruté par Grenoble INP-UGA, hors mutation, provenant de la LPR.

Par ailleurs, le soutien aux activités de recherche se traduit en termes de ressources humaines par le renouvellement des postes libérés pour les Enseignants Chercheurs d'une part, et d'autre part le maintien de l'appel à projets "Allocations doctorales Grenoble INP-UGA", spécifique à l'établissement (3 ADR).

S'agissant des fonctions support et soutien (personnels IATS), la ligne de conduite est aujourd'hui de rechercher prioritairement des modalités de fonctionnement optimal, simplifié et mutualisé, afin de redéployer des moyens humains vers des missions prioritaires. Depuis 2022, l'établissement permet l'ouverture de postes pérennes sur ressources propres des composantes, en particulier pour assurer la charge d'un flux régulier de projets.

Les critères définis en 2022 pour l'attribution des soutiens financiers aux structures de recherche restent identiques, et seront les suivants pour 2024 :

Pour tous les autres laboratoires, à l'exception des laboratoires entrés dans le périmètre de Grenoble INP-UGA dans le cadre de la création de l'UGA (SyMMES, Pheliqs, Isterre et LTM) :

- Définition du coût moyen d'un enseignant chercheur dans les structures de recherche dont Grenoble INP-UGA est tutelle associée et hébergeur (1 500 euros par enseignant-chercheur),

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

- Définition du coût moyen d'un enseignant chercheur dans les structures de recherche dont Grenoble INP-UGA est tutelle associée sans en être l'hébergeur (2 500 euros par enseignant-chercheur),
- Les ouvertures de droits à dépenser en fonctionnement sont réparties en fonction du nombre et du coût moyen des enseignants chercheurs Grenoble INP-UGA dans chaque structure de recherche dont Grenoble INP-UGA est tutelle associée,
- Prise en charge par l'établissement des coûts d'hébergement, sur la base d'un coût unique d'infrastructure de 30€ au m².

Concernant les laboratoires entrés dans le périmètre de Grenoble INP-UGA dans le cadre de la création de l'UGA (SyMMES, Pheliqs, Isterre et LTM), le soutien financier forfaitaire de 4 000 euros par laboratoire est maintenu par Grenoble INP-UGA.

Par ailleurs, d'un commun accord, il a été décidé que le soutien financier accordé par enseignant chercheur Polytech Grenoble et Grenoble IAE resterait apporté par l'UGA.

Calendrier

- Reprévision 2023 : l'exercice consiste à évaluer un point de sortie au 31/12/2023 sur vos dépenses et recettes hors contrats, réparties entre les différentes natures comptables, via l'outil Budgetweb. Pour vous aider dans ce travail, un outil de suivi d'exécution budgétaire est mis également à votre disposition sur INTRANET. Ouverture de Budgetweb à compter du 17 juillet 2023, et retour attendu le 1^{er} septembre 2023.
 - Budget 2024 : L'exercice consiste à remonter votre budget prévisionnel 2024, via l'outil budgétaire Budgetweb, et à intégrer vos dépenses et recettes liées aux ressources contractuelles et non contractuelles. Ouverture de Budgetweb à compter du 17 juillet 2023, et retour attendu le 1^{er} septembre 2023.
- ⇒ Pour l'un et l'autre exercice, une réunion d'information et de méthodologie a été organisée le 6 juillet 2023, et une présentation (sur INTRANET), explicitant les modes opératoires à respecter aux responsables administratifs et financiers des laboratoires et plateformes.

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

2. Méthodologie pour l'élaboration du budget 2024

Pour mémoire, depuis l'exercice 2022, l'établissement prend à sa charge la totalité des coûts d'infrastructure, que la nature soit liée à l'activité scientifique ou non. Il en sera de même en 2024.

La partie du budget de votre structure qui fait l'objet du présent cadrage porte sur les éléments suivants :

- Les recettes et dépenses liées aux contrats de recherche ;
- Les autres recettes et dépenses de fonctionnement, **hors contrats** ;
- Le budget d'investissement, en recettes et en dépenses.

2.1. Recettes et dépenses contractuelles

Les montants des recettes et dépenses liées aux contrats de chaque unité de recherche ont une incidence directe sur l'équilibre du budget consolidé du Centre de Responsabilité Budgétaire de la recherche.

Pour les contrats en cours, les tranches prévisionnelles 2024, 2025 et plus, sont déjà intégrées dans SIFAC.

S'agissant des **nouveaux contrats**, il est important que vous puissiez nous faire remonter via Budgetweb, en fonction des informations dont vous disposez à ce jour, une estimation des dépenses (masse salariale, investissement et fonctionnement) et des recettes que vous envisagez pour votre entité au titre du budget 2024, en faisant application de la méthodologie diffusée aux responsables de laboratoires et plateformes. Il est bien entendu que ces montants devront être à minima à l'équilibre.

2.2. Dépenses de fonctionnement hors contrats de recherche

2.2.1. Ouverture de droits à dépenser

Il est accordé, sur le CRB Recherche, une enveloppe de droits à dépenser à hauteur de 612k€ répartie comme suit :

- 16k€ ouverts aux laboratoires nouvellement intégrés dans le périmètre de Grenoble INP-UGA :
- Le solde réparti entre les autres laboratoires dont Grenoble INP-UGA est tutelle associée, selon les modalités indiquées au point 1 du présent courrier.

2.3. Ressources numériques documentaires

Depuis 2021, l'UGA et Grenoble INP-UGA gèrent à la place des structures de recherche la contribution aux abonnements aux ressources numériques documentaires pris en charge par le Service Interuniversitaire de Documentation (SID). Au-delà d'une gestion simplifiée, cette évolution a permis une réduction du montant des contributions.

Le montant de la contribution payée par Grenoble INP au nom des laboratoires dont l'établissement est tutelle associée est prélevé avant ouverture des droits à dépenser accordés à chaque laboratoire usager de ces ressources documentaires numériques.

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

2.4 Budget d'investissement

Compte tenu du bon niveau du fonds de roulement de l'établissement et de l'élargissement du périmètre des laboratoires dont Grenoble INP est tutelle associée, le CRB Recherche bénéficiera pour l'exercice 2024 d'un budget d'investissement renforcé porté à 1,7M€, dont une quote-part égale à 1,094M€ sera dédiée à l'appel à projets Equipements scientifiques.

Les demandes d'investissement inférieures à 10 000 € devront être saisies directement dans l'outil Budgetweb et feront l'objet d'un arbitrage dans la limite de l'enveloppe globale.

Les demandes comprises entre 10 000 et 300 000€ HT relèvent de l'appel à projets "Equipements scientifiques" de la DRIVE.

2.5 Dépenses de fonctionnement liées à des recettes extérieures hors contrats de recherche

En fonction de vos ressources et besoins prévisionnels, il vous revient de reporter dans Budgetweb, le montant de vos dépenses hors contrats, sous réserve que ces dépenses soient strictement compensées par des recettes extérieures identifiables.

Je vous invite à faire vos retours et à solliciter tout complément d'information à l'adresse suivante drive.finances@grenoble-inp.fr.

Bien cordialement

Valérie PERRIER

Vice-présidente du Conseil scientifique, en charge de la Recherche

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr